

**CSE DHL FREIGHT**  
A l'attention de la trésorière du CSE  
9 quai de Rotterdam  
68110 ILLZACH

## PLAN D'ACQUISITION DE CHEQUES-VACANCES 2021

**Votre participation peut s'effectuer :**

- **par prélèvements bancaires** de façon suivante :
  - Statuts Ouvriers/Employés/Maîtrises : 18 € à chaque début de mois x 7 mois
  - Statuts Haute-maîtrises/Cadres : 23 € à chaque début de mois x 7 mois

**Premier prélèvement prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2020.**

- **par chèque en 1 seule fois**
  - Statuts Ouvriers/Employés/Maîtrises 126 € à l'ordre du CSE DHL Freight
  - Statuts Haute-maîtrises/Cadres : 161 € à l'ordre du CSE DHL Freight

**Encaissement le 16 décembre 2020 après le versement du 13<sup>ème</sup> mois.**

CRITERES	Participation du salarié par prélèvements bancaires ou 1 seul chèque du montant	Part du C.E.	TOTAL C.V.
Ouvriers/Employés/Maîtrises	18€ x 7 mois = 126 €	174 €	<b>300 €</b>
Haute-maîtrises/Cadres	23€ x 7 mois = 161 €	139 €	<b>300 €</b>

Pour souscrire un plan d'acquisition Chèques-Vacances, il vous faut **impérativement** :

- Compléter le coupon-réponse ci-dessous
- **Si vous choisissez le prélèvement**
  - Fournir impérativement 1 RIB à votre nom
  - Compléter et signer l'autorisation de prélèvement ci-jointe
  - Compléter le bulletin d'inscription

Et renvoyer ces documents **UNIQUEMENT PAR MAIL**

- par mail : [chequesvacances@cse-dhlfreight.fr](mailto:chequesvacances@cse-dhlfreight.fr)

➤ **Si vous optez pour le prélèvement, merci de nous indiquer si vous n'êtes pas prélevé le 1<sup>er</sup> décembre.**

- **Si vous choisissez de régler en 1 fois**
  - joignez un chèque de 126€ ou de 161€
  - compléter le bulletin d'inscription

Et renvoyer ces documents **UNIQUEMENT PAR COURRIER** à la trésorière du CSE à l'adresse indiquée ci-dessus.

**AVANT LE 30 OCTOBRE**

**Après cette date, aucune demande ne sera prise en compte**

**Les Chèques-Vacances vous parviendront au mois de mai / juin 2021  
Il faudra être présent au moment de la distribution sinon, les sommes versées seront restituées**

**Bulletin d'inscription Chèques Vacances 2021**

Je suis intéressé(e) par la souscription d'un plan d'acquisition de Chèques-Vacances.

Je choisi de régler ma participation :

- **Par prélèvement\*** et je joins mon RIB et mon autorisation SEPA
- **Par chèque\*** à l'ordre du CSE DHL Freight

Agence : \_\_\_\_\_

NOM – Prénom : \_\_\_\_\_

Mon statut\* : ouvrier - employé - maîtrise - haute-maîtrise - cadre

\*Rayer la mention inutile

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Date**

**Signature**

Les données bancaires collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CRÉDIT MUTUEL 68700 WATTWILLER.

Les données bancaires sont conservées sur le compte Crédit Mutuel et sont automatiquement détruites après le départ du salarié de l'entreprise.

**A retourner au :  
CSE DHL Freight  
A l'attention de la trésorière du CSE  
9 quai de Rotterdam  
68110 ILLZACH**

**Ou par mail : [chequesvacances@cse-dhlfreight.fr](mailto:chequesvacances@cse-dhlfreight.fr)**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **CSE DHL FREIGHT**  
A envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre  
compte conformément aux instructions du **CSE DHL FREIGHT**  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la  
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans  
les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



## Référence unique de mandat (RUM) :

vous sera communiquée après traitement de votre demande

Débiteur :

Votre NOM : .....

Votre ADRESSE : .....

Code Postal ..... Ville .....

Pays .....

IBAN

BIC

**Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR38ZZZ8675A3**

### Créancier :

Nom : CSF DHL FREIGHT

Adressse : 19 Boulevard du Courcerin

LOGNES PARIS - B.P. 80

77312 N

PAIEMENT

**PAIEMENT**

Récurrent/Répétitif

**Benzyl**

A .....

[E:]

.....

**Signature :**

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.